

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX
Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille - ISSN 1010-8742

ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 ^{er} Janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	
sans la propriété industrielle.....	68,00 €
avec la propriété industrielle.....	111,00 €
Etranger	
sans la propriété industrielle.....	81,00 €
avec la propriété industrielle.....	132,00 €
Etranger par avion	
sans la propriété industrielle.....	99,00 €
avec la propriété industrielle.....	161,00 €
Annexe de la "Propriété Industrielle", seule.....	51,50 €

INSERTIONS LÉGALES

la ligne hors taxe :	
Greffé Général - Parquet Général, Associations	
(constitutions, modifications, dissolutions)	7,60 €
Gérançes libres, locations gérançes	8,10 €
Commerces (cessions, etc...)	8,50 €
Sociétés (Statuts, convocation aux assemblées,	
avis financiers, etc...)	8,80 €

SOMMAIRE

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 2.845 du 2 août 2010 portant nomination du Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique (p. 1810).

Ordonnance Souveraine n° 2.859 du 3 août 2010 portant nomination du Secrétaire Général du Conseil National (p. 1810).

Ordonnance Souveraine n° 2.877 du 13 août 2010 portant nomination d'un Secrétaire en Chef au Conseil National (p. 1811).

Ordonnances Souveraines n° 2.878 à 2.880 du 13 août 2010 mettant fin au détachement en Principauté de trois Enseignants dans les établissements d'enseignement (p. 1811 et 1812).

Ordonnance Souveraine n° 2.881 du 13 août 2010 portant nomination d'un Chef de Bureau au Ministère d'Etat (Département des Relations Extérieures) (p. 1813).

Ordonnance Souveraine n° 2.882 du 13 août 2010 admettant, sur sa demande, un fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite anticipée et lui conférant l'honorariat (p. 1813).

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2010-452 du 23 août 2010 plaçant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité (p. 1814).

Arrêté Ministériel n° 2010-453 du 23 août 2010 abrogeant l'arrêté ministériel n° 2010-268 du 27 mai 2010 plaçant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité (p. 1814).

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté Municipal n° 2010-2551 du 19 août 2010 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à l'occasion de travaux d'intérêt public (p. 1814).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général - Journal de Monaco

Nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions» (p. 1815).

Mise en vente de l'ouvrage «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» (p. 1815).

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique

Avis de recrutement n° 2010-112 d'une Infirmière à mi-temps au Centre Médico-Sportif à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale (p. 1815).

Avis de recrutement n° 2010-113 d'un Magasinier à la Régie des Tabacs et Allumettes (p. 1815).

Avis de recrutement n° 2010-114 d'un Contrôleur Principal au Service des Parkings Publics (p. 1816).

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Administration des Domaines.

Offre de location d'un local à usage professionnel (p. 1816).

Office des Emissions de Timbres-Poste.

Mise en vente de nouvelles valeurs (p. 1816).

MAIRIE

Conseil Communal - Convocation en session extraordinaire - Séance Publique du 31 août 2010 (p. 1816).

INFORMATIONS (p. 1817).

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 1819 à 1826).

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 2.845 du 2 août 2010 portant nomination du Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.364 du 17 août 1978, modifiée, déterminant les emplois supérieurs visés par l'article 4 de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 16.166 du 6 février 2004 portant nomination du Secrétaire Général du Conseil National ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 21 juillet 2010 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M^{me} Valérie VIORA, épouse PUYO, Secrétaire Général du Conseil National, est nommée Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, à compter du 6 septembre 2010.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le deux août deux mille dix.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.859 du 3 août 2010 portant nomination du Secrétaire Général du Conseil National.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.364 du 17 août 1978, modifiée, déterminant les emplois supérieurs visés par l'article 4 de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 2.403 du 13 octobre 2009 portant nomination d'un Conseiller Technique au Ministère d'Etat (Département de l'Intérieur) ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 28 juillet 2010 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Jean-Luc MERLINO, Conseiller Technique au Ministère d'Etat (Département de l'Intérieur), est nommé en qualité de Secrétaire Général du Conseil National, à compter du 6 septembre 2010.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trois août deux mille dix.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.877 du 13 août 2010 portant nomination d'un Secrétaire en Chef au Conseil National.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 2.084 du 18 février 2009 portant nomination d'un Chef de Division à la Direction du Budget et du Trésor ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 29 juin 2010 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M^{me} Florence FERRARI, Chef de Division à la Direction du Budget et du Trésor, est nommée en qualité de Secrétaire en Chef au Conseil National.

Cette nomination prend effet au 1^{er} septembre 2010.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le treize août deux mille dix.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.878 du 13 août 2010 mettant fin au détachement en Principauté d'un Enseignant dans les établissements d'enseignement.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.329 du 9 avril 1974 portant nomination d'un Professeur d'Education Physique et Sportive dans les établissements scolaires ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.455 du 8 août 2002 rendant exécutoire l'accord entre la Principauté de Monaco et la République française relatif à la coopération dans le domaine de l'enseignement ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 17 mars 2010 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Christian CANAVESIO, Professeur d'Education Physique et Sportive dans les établissements scolaires, détaché des Cadres français, étant réintégré dans son administration d'origine à compter du 1^{er} septembre 2010, il est mis fin à son détachement en Principauté, à compter de la date précitée.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le treize août deux mille dix.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.879 du 13 août 2010 mettant fin au détachement en Principauté d'un Enseignant dans les établissements d'enseignement.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.455 du 8 août 2002 rendant exécutoire l'accord entre la Principauté de Monaco et la République française relatif à la coopération dans le domaine de l'enseignement ;

Vu Notre ordonnance n° 2.486 du 26 novembre 2009 portant nomination d'un Professeur de Sciences et Techniques Economiques dans les établissements d'enseignement ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 2 juin 2010 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Philippe FORGES, Professeur de Sciences et Techniques Economiques, détaché des Cadres français dans les établissements d'enseignement, étant réintégré dans son administration d'origine à compter du 1^{er} septembre 2010, il est mis fin à son détachement en Principauté, à compter de la date précitée.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le treize août deux mille dix.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.880 du 13 août 2010 mettant fin au détachement en Principauté d'un Enseignant dans les établissements d'enseignement.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.455 du 8 août 2002 rendant exécutoire l'accord entre la Principauté de Monaco et la République française relatif à la coopération dans le domaine de l'enseignement ;

Vu Notre ordonnance n° 1.301 du 14 septembre 2007 portant nomination d'un Professeur de Technologie dans les établissements d'enseignement ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 2 juin 2010 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Serge FOURNIER, Professeur de Technologie, détaché des Cadres français dans les établissements d'enseignement, étant réintégré dans son administration d'origine à compter du 1^{er} septembre 2010, il est mis fin à son détachement en Principauté, à compter de la date précitée.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le treize août deux mille dix.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.881 du 13 août 2010 portant nomination d'un Chef de Bureau au Ministère d'Etat (Département des Relations Extérieures).

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 1.837 du 18 septembre 2008 portant nomination d'un Attaché Principal Hautement Qualifié au Ministère d'Etat (Département des Relations Extérieures) ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 25 novembre 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M^{me} Ninon DANA-HATTAB, Attaché Principal Hautement Qualifié au Ministère d'Etat (Département des Relations Extérieures), est nommée au grade de Chef de Bureau à compter du 4 septembre 2010.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le treize août deux mille dix.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.882 du 13 août 2010 admettant, sur sa demande, un fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite anticipée et lui conférant l'honorariat.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics, modifiée ;

Vu Notre ordonnance n° 850 du 18 décembre 2006 portant nomination du Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 10 février 2010 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

M. Franck TASCHINI, Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite anticipée, à compter du 6 septembre 2010.

ART. 2.

L'honorariat est conféré à M. TASCHINI.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le treize août deux mille dix.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2010-452 du 23 août 2010 plaçant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 2.162 du 14 avril 2009 portant nomination d'un Attaché Principal Hautement Qualifié au Service des Titres de Circulation ;

Vu la requête de M^{me} Mayra ANTONIO ACOLTZI, épouse FABRE en date du 31 mai 2010 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 29 juin 2010.

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M^{me} Mayra ANTONIO ACOLTZI, épouse FABRE, Attaché Principal Hautement Qualifié au Service des Titres de Circulation, est placée, sur sa demande, en position de disponibilité pour une période d'un an, jusqu'au 31 août 2011.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-trois août deux mille dix.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

Arrêté Ministériel n° 2010-453 du 23 août 2010 abrogeant l'arrêté ministériel n° 2010-268 du 27 mai 2010 plaçant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 2.574 du 13 janvier 2010 portant nomination d'un Administrateur au Conseil National ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2010-268 du 27 mai 2010 plaçant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu la requête de M^{me} Mélissa SOCCI, épouse FRATACCI, en date du 5 juillet 2010 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 21 juillet 2010 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Les dispositions de l'arrêté ministériel n° 2010-268 du 27 mai 2010 précité, plaçant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité, sont abrogées, à compter du 1^{er} septembre 2010.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-trois août deux mille dix.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté Municipal n° 2010-2551 du 19 août 2010 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à l'occasion de travaux d'intérêt public.

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 124 du 15 janvier 1930 sur la délimitation du domaine ;

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu l'ordonnance-loi n° 674 du 3 novembre 1959, concernant l'urbanisme, la construction et la voirie, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957, portant réglementation de la Police de la Circulation Routière (Code de la route), modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.647 du 9 septembre 1966 concernant l'urbanisme, la construction et la voirie, modifiée ;

Vu l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007, fixant les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville, modifié ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Du lundi 13 septembre à 00 heure au vendredi 10 décembre 2010 à 23 heures 59, un sens unique de circulation est établi boulevard des Moulins, dans sa partie comprise entre le carrefour de la Madone et l'avenue Saint Laurent et ce, dans ce sens.

ART. 2.

Du lundi 13 septembre à 00 heure au vendredi 10 décembre 2010 à 23 heures 59, les véhicules en provenance de la place des Moulins, puis circulant sur la voie amont du boulevard des Moulins, ont l'obligation d'emprunter l'avenue Saint Laurent et l'avenue Saint Charles pour se rendre au carrefour de la Madone.

ART. 3.

Du lundi 13 septembre à 00 heure au vendredi 10 décembre 2010 à 23 heures 59, le stationnement des véhicules est interdit et les emplacements de stationnement matérialisés au sol sont supprimés avenue Saint Charles, afin de faciliter la circulation.

ART. 4.

Les dispositions fixées par l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007, modifié, contraires au présent arrêté, sont suspendues.

ART. 5.

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

ART. 6.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 19 août 2010, a été transmise à S.E. M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 19 août 2010.

P/Le Maire,
L'Adjoint f.f.,
C. RAIMBERT.

AVIS ET COMMUNIQUÉS**MINISTÈRE D'ÉTAT**

Secrétariat Général - Journal de Monaco.

Nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions».

La nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions» est en vente au Ministère d'Etat, Service du Journal de Monaco, Place de la Visitation à Monaco-Ville au prix unitaire de 32 euros T.T.C.

Mise en vente de l'ouvrage «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions».

Le public est informé qu'une seconde édition en langue anglaise de l'ouvrage «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» est disponible au Service du Journal de Monaco, au prix unitaire de 60 euros T.T.C.

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 2010-112 d'une Infirmière à mi-temps au Centre Médico-Sportif à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'une Infirmière à mi-temps au Centre Médico-Sportif à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 306 / 476.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être de sexe féminin ;
- être titulaire du Diplôme d'Etat d'Infirmière ;
- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans avec qualification aux gestes d'urgence ;

L'attention des candidates est appelée sur les contraintes horaires liées à la fonction qui peuvent induire une obligation de service en soirée, au cours des week-ends et des jours fériés avec des horaires de nuit.

Avis de recrutement n° 2010-113 d'un Magasinier à la Régie des Tabacs et Allumettes.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Magasinier à la Régie des Tabacs et Allumettes pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 244 / 338.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être apte à la manutention des colis et à la comptabilisation des stocks ;
- être titulaire du permis de conduire de catégorie «B» ;
- avoir le sens du travail en équipe ;
- une expérience professionnelle de trois années en qualité de Magasinier serait appréciée.

Avis de recrutement n° 2010-114 d'un Contrôleur Principal au Service des Parkings Publics.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Contrôleur Principal au Service des Parkings Publics, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 362 / 482.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un diplôme de premier cycle dans le domaine de l'informatique et/ou des réseaux (B.T.S. ou D.U.T.) ;
- avoir de réelles compétences dans les domaines suivants :
 - Linux : administration système et réseau, processus, socket ;
 - SGDB : Système de Gestion de Base de Données ;
 - Programmation : Shell, Perl, PHP ;
 - Réseau TCP/IP : paramétrage, adressage, pont/routeur, sécurité, câblage, ethernet ;
- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins une année dans le domaine d'exercice de la fonction ;
- pouvoir assurer des astreintes les week-ends et jours fériés ;
- être apte à la manutention de matériel informatique.

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront faire parvenir à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique - Stade Louis II - Entré H - 1, avenue de Castelans - PB 672 - MC 98014 Monaco Cédex dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une lettre de motivation ;
- une copie des titres et références ;
- un curriculum-vitae ;
- une copie de la carte d'identité ou de la carte de séjour pour les résidents en Principauté.

Les personnes ayant déjà fait acte de candidature au cours des six mois précédents n'ont pas l'obligation de fournir les documents susvisés, hormis la lettre de motivation.

Le candidat retenu s'engage, à la demande de l'Administration, à produire un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

**DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DE L'ÉCONOMIE**

Administration des Domaines.

Offre de location d'un local à usage professionnel.

L'Administration des Domaines fait connaître qu'elle met en location un local à usage professionnel, d'une superficie de 771,24 mètres carrés, situé au 5^{ème} étage d'un immeuble «ZONE F», avenue Albert II.

Les personnes intéressées par la reprise de ce local doivent retirer un dossier de candidature à l'Administration des Domaines, 24, rue du Gabian ou le télécharger directement sur le site du Gouvernement (www.gouv.mc rubrique «Communiqués Administratifs») et le retourner dûment complété avant le 24 septembre 2010 à midi.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que seuls les dossiers comportant de manière exhaustive l'ensemble des pièces demandées seront pris en considération.

Des visites du local auront lieu :

- le vendredi 3 septembre 2010 de 10 heures à 11 heures ;
- le lundi 20 septembre 2010 de 15 heures à 16 heures.

Office des Emissions de Timbres-Poste.

Mise en vente de nouvelles valeurs.

L'Office des Emissions de Timbres-Poste de la Principauté de Monaco procédera le 17 septembre 2010 à la mise en vente des timbres suivants :

0,58 € - 50 ANS DU CENTRE SCIENTIFIQUE DE MONACO

1,35 € - LE TER DE MONACO

1,40 € - MONTE-CARLO MAGIC STARS 2010

Ces timbres seront en vente au Musée des Timbres et des Monnaies, à l'Office des Emissions de Timbres-Poste, dans les bureaux de poste et les guichets philatéliques de la Principauté, auprès des négociants monégasques en philatélie ainsi que dans certains bureaux philatéliques français. Ils seront proposés à nos abonnés et clients, conjointement aux autres valeurs du programme philatélique de la deuxième partie 2010.

MAIRIE

*Conseil Communal - Convocation en session extraordinaire
- Séance publique du 31 août 2010.*

Conformément aux dispositions des articles 11 et 25 de la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée, le Conseil Communal, convoqué en session extraordinaire, se réunira en Séance publique, à la Mairie, le mardi 31 août 2010, à 18 heures.

L'ordre du jour de cette session comprendra l'examen des affaires suivantes :

I. Renouvellement des Membres de la Délégation Nationale auprès du congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ;

II. Associations artistiques, culturelles, récréatives, de tradition et diverses : complément de subvention 2010 ;

III. Recette Municipale - créance non recouvrable : admission en non valeur.

INFORMATIONS

La Semaine en Principauté

Manifestation et spectacles divers

Hôtel Hermitage - Limun Bar

Tous les jours, à partir de 16 h 30,
Animation musicale.

Port de Fontvieille

Tous les samedis, de 9 h 30 à 17 h 30,
Foire à la brocante.

Eglise Saint-Charles

Le 29 août, à 17 h,

Concert : 5^{ème} Festival International d'Orgue de Monaco 2010 avec Konstantin Volostnov (Russie).

Sporting Monte-Carlo

Les 27 et 28 août, à 20 h 30,

Concerts : Sporting Summer Festival 2010 : Show The Man in the Mirror.

Monte-Carlo Beach Hotel – Le Deck

Le 28 août, à 20 h 30,

1^{er} Monte-Carlo ArtWork Show (Black Music et Pop'Art) au profit de l'Association Fight Aids Monaco.

Expositions

Musée Océanographique

Tous les jours, de 10 h 30 à 19 h,

Le Micro-Aquarium : Une conférencière spécialisée présente au public sur grand écran, la vie microscopique des aquariums et de la mer Méditerranée.

Jusqu'au 30 septembre,

En ouverture des célébrations du Centenaire du Musée Océanographique, exposition «Cornucopia» de Damien Hirst présentée en collaboration avec le Nouveau Musée National de Monaco.

Musée des Timbres et des Monnaies

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 17 h,

Exposition-vente sur 500 m² de monnaies, timbres de collection, maquettes et documents philatéliques relatifs aux événements ayant jalonné les 50 ans de Règne du Prince Rainier III. Le Musée des Timbres et des Monnaies de Monaco présente les collections philatéliques et numismatiques des Princes souverains, témoignage autant historique qu'artistique, technique et culturel de la souveraineté de la Principauté.

Terrasses des Prisons

Jusqu'au 31 décembre,

Exposition en image sur le thème «Le Musée ... 100 ans déjà», en ouverture des célébrations du Centenaire du Musée Océanographique.

Jardin des Boulingrins

Jusqu'au 31 août,

Exposition de 2 œuvres monumentales de Matéo Mornar (l'Hippopotame et le Tigre).

Café de Paris

Jusqu'au 31 août,

Exposition des œuvres de Matéo Mornar sur les thèmes «Hommage à la Femme» et «l'hymne à la vie».

Maison de l'Amérique Latine

(tous les jours sauf dimanches et jours fériés)

Du 30 août au 18 septembre, de 15 h à 20 h,

Exposition de peintures : «Le Rêveur» par Parice.

Du 22 septembre au 10 octobre, de 15 h à 20 h,

Exposition de peintures «L'univers Rouge» par Carol Bruton.

Galerie l'Entrepôt

Jusqu'au 28 août, de 15 h à 19 h,

Exposition sur le thème «Art brut etc» en collaboration avec la galerie parisienne Christian Berst.

Du 6 au 18 septembre, de 15 h à 19 h,

Exposition «Art et Psychanalyse» de Virginie Soubeiroux et Steve Abadie-Rosier.

Nouveau Musée National (Garage – Villa Sauber)

Jusqu'au 31 août, de 10 h à 19 h,

Exposition «Colors of Monaco» de Laurence Jenkell.

Du 18 septembre au 22 février 2011,

Exposition «la Carte d'après Nature» avec une sélection de photographies d'artistes par Thomas Demand.

Jusqu'au 31 décembre,

Exposition permanente de la Ferrari 308 GTS.

Jusqu'au 16 janvier 2011,

Exposition de maquettes, sculptures, photographies et vidéos de Yinka Shonibare MBE.

Galerie Gildo Pastor Center

Le 27 août, de 11 h à 19 h (sauf les week-end)

Exposition de collagraphies sur le thème «Le coffre Fort Abandonné» par Martin Engler.

Galerie Malborough Monaco

(sauf les week-ends et jours fériés)

Jusqu'au 17 septembre, de 11 h à 18 h,

Exposition collective rassemblant certaines œuvres d'artistes emblématiques.

Pavillon Bosio

Jusqu'au 30 août,

Exposition «The Project 2010» sur le thème «Amanite tue-mouche» de Carsten Höller.

Opera Gallery Monaco

Jusqu'au 31 août, de 10 h à 19 h,

Exposition «Colors of Monaco» de Laurence Jenkell.

Galerie Carré Doré

Jusqu'au 31 août, de 12 h à 18 h,

Exposition sur le thème «Russia Contemporary Art».

Grimaldi Forum - Espace Ravel

Jusqu'au 12 septembre, tous les jours de 10 h à 20 h (les jeudis jusqu'à 22 h),

Exposition «Kyoto-Tokyo : des Samourais aux Mangas».

Du 1^{er} au 24 septembre,

Grande verrière : Exposition sur le thème «Il Codice Atlantico di Leonardo da Vinci» organisé par l'Association Dante Alighieri de Monaco.

Le Jardin Exotique

Jusqu'au 24 septembre,

Exposition de photographies de Sébastien Darasse.

Du 16 septembre au 31 octobre,

Exposition en plein air de sculptures de Gabriel Diana.

Galerie Maison d'Art

Du 10 septembre au 15 octobre, de 9 h à 13 h 30 et de 15 h à 18 h 30,

Exposition de peintures sur le thème «Meanings and symbols» de Théodore Manolides.

Congrès*Grimaldi Forum*

Le 27 août,

Journée du Football Européen (13^{ème}).

Jusqu'au 29 septembre,

Convention Novartis Fidep & Top.

Fairmont Hôtel

Jusqu'au 2 septembre,

Lancement de produit Mont Blanc.

Du 21 au 23 septembre,

Swinton Insuranec Incentive.

Méridien Sea Club

Du 3 au 5 septembre,

Ideas Events.

Du 3 au 5 septembre,

Ci Events Incentive - Septembre 2010.

Du 14 au 18 septembre,

Capital Creation 2010.

Du 27 au 29 septembre,

Coca-Cola.

Sporting d'Hiver

Du 10 au 16 septembre,

Rendez-vous des assureurs 2010 (54^{ème}).

Monte-Carlo Bay

Du 17 au 19 septembre,

Incentive Bain.

Auditorium Rainier III

Du 11 au 16 septembre,

54^{ème} Rendez-vous de Septembre des Assureurs.

Sports*Monte-Carlo Golf Club*

Le 29 août,

Coupe Paul Hamel - Foursome Mixed Stableford.

Le 5 septembre,

Coupe SANTERO - Stableford.

Le 12 septembre,

Coupe Rizzi - Medal.

Le 19 septembre,

Coupe Ribolzi - 1^{ère} série Medal - 2^{ème} Série Stableford.

Le 26 septembre,

Les Prix Fulchiron - Course au drapeau.

Stade Louis II

Le 27 août, à 20 h 45,

Supercoupe de l'UEFA 2010 de Football : FC Internazionale Milano-Club Atletico de Madrid.

Le 29 août, à 17 h,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco – Auxerre.

Baie de Monaco

Le 5 septembre,

Régate du Rendez-vous de Septembre des Assureurs, organisé par le Yacht Club de Monaco.

Du 22 au 25 septembre, de 10 h à 18 h 30,

20^{ème} Monaco Yacht Show.*Plage du Larvotto*

Le 5 septembre,

«Tristar 111 Monaco» : Course de natation, course cycliste et course à pied.



INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

GREFFE GÉNÉRAL

EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, le Tribunal de Première Instance a, avec toutes conséquences de droit, constaté la cessation des paiements de la société anonyme monégasque dénommée SOCIETE ANONYME MONEGASQUE D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION «S.A.M.E.I.» et en a fixé provisoirement la date au 7 juillet 2010 ;

Nommé M^{me} Emmanuelle CASINI-BACHELET, Juge au Tribunal, en qualité de juge-commissaire ;

Désigné M. Christian BOISSON, expert-comptable, en qualité de syndic ;

Pour extrait conforme délivré en application de l'article 415 du Code de commerce ;

Monaco, le 24 août 2010.

Le Greffier en Chef Adjoint,

L. SPARACIA.

Etude de M^e Nathalie AUREGLIA-CARUSO

Notaire

4, boulevard des Moulins - Monte-Carlo

CESSION DE DROIT AU BAIL

Première Insertion

Aux termes de deux actes reçus par le notaire soussigné, le 12 juillet 2010 réitéré par acte du 23 août 2010, M. Alessandro ZERBI, commerçant, demeurant 9, avenue d'Ostende, à Monaco (propriétaire-exploitant de l'Etablissement «NHEO2», 41, avenue Hector Otto, à Monaco), a cédé à la «S.A.R.L. VERONIQUE BAMPS MONACO», dont le siège est à Monaco, 41, avenue Hector Otto, le droit au bail d'un local «Q», situé au rez-de-chaussée de l'immeuble «LE PATIO PALACE», 41, avenue Hector Otto, à Monaco

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude du notaire soussigné dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 27 août 2010.

Signé : N. AUREGLIA-CARUSO.

Etude de M^e Nathalie AUREGLIA-CARUSO

Notaire

4, boulevard des Moulins - Monte-Carlo

«VITALE S.A.R.L.»

ERRATUM

Au Journal de Monaco du 7 mai 2010, contenant insertion de cessions de parts de la société « VITALE S.A.R.L. », il y a lieu de retirer le paragraphe II, relatant un acte sous seing privé de cession d'une part, du 2 février 2010 au profit de M. Fabio FERRARI. La totalité des 150 parts formant le capital social de ladite société reste entre les mains de Monsieur Alberto VITALE.

Monaco, le 27 août 2010.

Signé : N. AUREGLIA-CARUSO.

Etude de M^e Magali CROVETTO-AQUILINA
Notaire
26, avenue de la Costa - Monte-Carlo

—
**RENOUVELLEMENT DE
CONTRAT DE GÉRANCE**
—

Deuxième Insertion

La gérance libre consentie par Madame Martine, Marie-Madeleine ARTIERI, commerçante, domiciliée et demeurant numéro 146, avenue des Anémones à ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN (Alpes-Maritimes) à la Société à Responsabilité Limitée «L'ALCHIMYSTERIE» (anciennement «L'ALCHIMISTERIE»), ayant siège à Monaco, 3, avenue Saint Michel, concernant un fonds de commerce de «parfumerie, vente en gros et à l'exportation de parfums et de produits de parfumerie, manucure, onglerie et beauté des pieds, vente de bijoux en or pour ongles et de tout produit ayant un lien direct avec l'activité précitée, vente de bijoux fantaisie» exploité sous l'enseigne «L'ALCHIMYSTERIE» dans des locaux sis à Monaco, 3, avenue Saint-Michel a été renouvelée pour une durée de six mois suivant acte reçu par Maître CROVETTO-AQUILINA, le 12 août 2010.

Oppositions s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 27 août 2010.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

—
RÉSILIATION ANTICIPÉE DE GÉRANCE LIBRE
—

Deuxième Insertion

La gérance libre portant sur le fonds de commerce de bar-restaurant «IL TRIANGOLO», 1, avenue de la Madone à Monte-Carlo, consentie par la Société en Commandite Simple SANGIORGIO ET CIE, ayant son siège à ladite adresse, à la Société à Responsabilité Limitée IL TRIANGOLO, ayant son siège à la même adresse, a donné lieu à résiliation anticipée de plein droit avec effet au 13 août 2010.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège susvisé, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 27 août 2010.

LIS IMPERIAL S.A.R.L.

—
**CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ
A RESPONSABILITÉ LIMITÉE**
—

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 8 mars 2010, enregistré à Monaco le 10 mars 2010, F°133 R, case 2, assorti d'un avenant modificatif en date du 26 avril 2010, enregistré à Monaco le 28 avril 2010, F°/Bd 159 V, case 11, il a été décidé la constitution d'une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Raison sociale : «LIS IMPERIAL SARL».

Durée : 99 années à compter de l'obtention des autorisations administratives.

Siège social : 1, avenue Henry Dunant à Monaco.

Objet social : La société a pour objet, en Principauté de Monaco et à l'étranger :

- l'achat, la vente au détail exclusivement par internet, la vente en gros, l'import-export de mobiliers, d'articles d'ameublement et de décoration,

- Et généralement toutes opérations financières, commerciales et industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus.

Capital social : 15.000 euro, divisé en cent parts d'intérêt de cent-cinquante euro chacune.

Gérants Associés : Monsieur Yan KEROUACH, demeurant 1, avenue Henry Dunant à Monaco et Madame Birgitt KAFFKE demeurant 1, avenue Henry Dunant à Monaco.

Un exemplaire des actes susmentionnés a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 19 août 2010.

Monaco, le 27 août 2010.

S.N.C. WAWROWSKI - MUNOZ & CIE

Société en Nom Collectif
au capital de 15.200 euros

Siège social : 22, boulevard Princesse Charlotte - MONACO

—

**TRANSFORMATION EN SOCIÉTÉ
A RESPONSABILITÉ LIMITÉE**

—

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Aux termes d'une délibération en date du 11 juin 2010, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé la transformation de la Société en Nom Collectif dénommée «S.N.C. WAWROWSKI - MUNOZ & Cie », en Société à Responsabilité Limitée dénommée «S.A.R.L. WAWROWSKI - MUNOZ & Cie », et ce, sans modifier la personnalité morale qui demeure la même ; elle a en outre adopté le texte des statuts de la société sous sa forme nouvelle de Société à Responsabilité Limitée.

L'objet de la société, sa durée, son siège social, son capital social et la gérance demeurent inchangés.

Un exemplaire dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 17 août 2010.

Monaco, le 27 août 2010.

MONACO VEHICULES INDUSTRIELS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros

Siège social : 42 bis, boulevard du Jardin Exotique
MONACO

—

**MODIFICATION DES STATUTS
NOMINATION D'UN COGÉRANT**

—

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 mai 2010, les associés de la Société à Responsabilité Limitée «MONACO VEHICULES INDUSTRIELS» ont décidé de nommer en qualité de cogérante, non associée, de la société pour une durée indéterminée :

Mademoiselle Claire IPPOLITO,
née le 15 août 1991 à NICE (06),
de nationalité française,
demeurant 17 bis, avenue de Varavilla à ROQUEBRUNE
CAP MARTIN (06190).

de modifier comme suit l'article 10 des statuts relatif à l'administration de la société :

NOUVEL ARTICLE 10.

«La société est gérée par un ou plusieurs mandataires personnes physiques, associés ou non, nommés avec ou sans limitation de durée.

Sont nommés comme gérants de la société, sans limitation de durée : Monsieur Philippe IPPOLITO et Mademoiselle Claire IPPOLITO, qui acceptent.

Au cours de la vie sociale, les gérants sont désignés par décision extraordinaire des associés, s'il s'agit d'un gérant statutaire, ou par décision ordinaire s'il s'agit d'un gérant non statutaire, ou par l'effet du consentement de tous les associés exprimés dans un acte ; cette décision fixe la durée du mandat. A l'expiration de leur mandat les gérants sont rééligibles».

(...)

Un exemplaire du procès-verbal dont il s'agit a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 20 août 2010.

Monaco, le 27 août 2010.

S.A.R.L. NAKHIMOV YACHTS MONACO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros

Siège social : 11, boulevard Albert 1^{er} - MONACO

—

CESSION DE PARTS SOCIALES

—

Par acte sous seing privé signé le 25 mars 2010 et enregistré le 16 avril 2010, l'associé M. Sergei DOBROSERDOV a cédé à un associé non gérant les cinquante et une (51) parts qu'il détenait dans la «S.A.R.L. NAKHIMOV YACHTS MONACO».

Une expédition de l'acte susmentionné a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 27 août 2010.

Monaco, le 27 août 2010.

EDITIONS ALPHEE

Société Anonyme Monégasque
au capital de 250.000 euros

Siège social : 28, rue Comte Félix Gastaldi - MONACO

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société EDITIONS ALPHEE sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle au siège de la société d'expertise comptable DCA, sise à Monaco, 12, avenue de Fontvieille, le 14 septembre 2010, à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ;

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;

- Quitus aux Administrateurs en exercice au 31 décembre 2009 ;

- Quitus à l'Administrateur démissionnaire au cours de l'exercice 2009 ;

- Affectation des résultats ;

- Approbation, s'il y a lieu, des opérations visées par les dispositions de l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895, et autorisation à renouveler aux Administrateurs en conformité dudit article ;

- Ratification de démission et nomination d'Administrateurs ;

- Honoraires des Commissaires aux Comptes ;

- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

FIDEURAM BANK (MONACO) S.A.M.

Société Anonyme Monégasque
au capital de 5.000.000 euros

Siège social : 28, boulevard Princesse Charlotte
MONACO

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire au siège social, 28, boulevard Princesse Charlotte, à Monaco, le 16 septembre 2010, à 11 heures, à l'effet de délibérer sur

l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société,

- Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs,

- Fixation du siège de la liquidation,

- Pouvoirs pour effectuer tous dépôts et formalités de publicité.

Conformément aux dispositions statutaires :

L'ordre du jour a été arrêté par le Conseil d'Administration. Il n'y est porté que des propositions émanant de ce conseil et celles qui lui auraient été communiquées par écrit huit jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale, soit par les commissaires aux comptes, soit par un groupe d'actionnaires représentant un dixième du capital social. Aucun autre objet que ceux à l'ordre du jour ne peut être mis en délibération.

Seuls les propriétaires d'actions dont le transfert et l'inscription au registre des actionnaires de la société auront été effectués à leur profit, au moins dix jours avant le jour de l'assemblée, pourront valablement participer à celle-ci ou se faire représenter dans les conditions prévues aux statuts.

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE FINANCIERE ET D'ENCAISSEMENT en abrégé «S. F. E.»

Société Anonyme Monégasque
au capital de 1.000.000 euros

Siège social : Sporting d'Hiver- Monte-Carlo

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires de la Société Financière et d'Encaissement sont convoqués, en assemblée générale ordinaire, au siège social, le 23 septembre 2010, à 10 heures, avec l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société pendant l'exercice 2009-2010 ;

- Rapport des Commissaires sur les comptes dudit exercice ;

- Lecture du Bilan et du Compte de Pertes et Profits établis au 31 mars 2010 ; approbation de ces comptes, quitus à donner aux Administrateurs pour leur gestion et quitus définitif à M. Marco Piccinini ;

- Ratification de la nomination d'un Administrateur ;
- Affectation des résultats ;
- Autorisation à donner aux Administrateurs conformément à l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895 ;
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'HÔTELLERIE
en abrégé «SOGETEL»**

Société Anonyme Monégasque
au capital de 1.000.000 euros
Siège social : 38, avenue Princesse Grace - Monte-Carlo

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie, sont convoqués, en assemblée générale ordinaire, à l'Hôtel Monte-Carlo Bay, le 23 septembre 2010, à 8 heures, avec l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société pendant l'exercice 2009-2010 ;
- Rapport des Commissaires sur les comptes dudit exercice ;
- Lecture du Bilan et du Compte de Pertes et Profits établis au 31 mars 2010 ; approbation de ces comptes ; quitus à donner aux Administrateurs pour leur gestion ;
- Affectation des résultats ;
- Renouvellement des mandats d'Administrateurs ;
- Nomination de Commissaires aux Comptes ;
- Autorisation à donner aux Administrateurs conformément à l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895 ;
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

**SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE
DES THERMES MARINS MONTE-CARLO
en abrégé « S.T.M. »**

Société Anonyme Monégasque
au capital de 2.000.000 euros
Siège social : 2, avenue de Monte-Carlo
Monte-Carlo (Pté)

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires de la Société Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo, sont convoqués, en assemblée générale ordinaire, au siège social, le 24 septembre 2010, à 16 heures, avec l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société pendant l'exercice 2009-2010 ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice ;
- Lecture du Bilan et du Compte de Pertes et Profits établis au 31 mars 2010, approbation de ces comptes, quitus à donner aux Administrateurs pour leur gestion ;
- Affectation des résultats ;
- Autorisation à donner aux Administrateurs conformément à l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895 ;
- Questions diverses.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo, sont invités à participer à l'assemblée générale extraordinaire qui se réunira, au siège social, le 24 septembre 2010, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision à prendre concernant la continuation de l'exploitation de la Société, conformément à l'article 20 des statuts ;
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

ASSOCIATIONS

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION
D'UNE ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration datée du 1^{er} juillet 2010, de l'association dénommée «les Amis de Montessori».

Cette association, dont le siège est situé à Monaco, 2a, boulevard de Suisse, par décision du Conseil d'Administration, a pour objet :

«- la diffusion et la promotion de la pédagogie Montessori ;

- l'élaboration d'un projet en vue de la création d'un jardin d'enfants en Principauté de Monaco ainsi que toute structure d'éducation issue de la pédagogie Montessori en conformité avec la réglementation en vigueur».

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION
DE MODIFICATION DES STATUTS
D'UNE ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration de modification des statuts datée du 28 juillet 2010 de l'Association «International Lawn Tennis Club de Monaco».

Ces modifications portent sur une refonte des statuts, lesquels sont désormais conformes avec les dispositions de la nouvelle loi régissant les associations.

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION
DE MODIFICATION DES STATUTS
D'UNE ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration de modification des statuts datée du 7 juin 2010 de l'association dénommée «Association Nationale des Membres de l'Ordre National Français du Mérite – Section de Monaco».

Ces modifications portent sur une refonte des statuts, lesquels sont désormais conformes à la loi régissant les associations.

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION
DE MODIFICATION DES STATUTS
D'UNE ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration de modification des statuts datée du 24 juin 2010 de l'Association «Association Monégasque des Professionnels en Administration de Structures Etrangères - AMPA».

Ces modifications portent sur les articles 1^{er}, 18, 19, 20 et 27 des statuts, lesquels sont désormais conformes avec les dispositions de la nouvelle loi régissant les associations.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS D'INVESTISSEMENT MONEGASQUES

VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 20 août 2010
Azur Sécurité Part C	18.10.1988	Barclays Wealth Asset Management S.A.M.	Barclays Bank PLC	7.641,29 EUR
Azur Sécurité Part D	18.10.1988	Barclays Wealth Asset Management S.A.M.	Barclays Bank PLC	5.299,10 EUR
Monaco Valeurs	30.01.1989	Somoval S.A.M.	Société Générale	386,13 EUR
Americazur	06.01.1990	Barclays Wealth Asset Management S.A.M.	Barclays Bank PLC	19.589,49 USD
CFM Court Terme Euro	08.04.1992	B.P.G.M.	C.F.M.	280,04 EUR
Monaco Plus-Value	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	1.426,96 EUR
Monaco Expansion Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.048,48 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.531,24 USD
Monaco Court Terme Euro	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.898,51 EUR
Capital Obligations Europe	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	4.361,56 EUR
Capital Sécurité	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	2.106,68 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.295,54 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.180,41 USD
Monaction Europe	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	944,62 EUR
Monaction International	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	732,14 USD
CFM Court Terme Dollar	18.06.1999	B.P.G.M.	C.F.M.	1.332,36 USD
CFM Equilibre	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.120,82 EUR
CFM Prudence	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.227,31 EUR
Capital Croissance Europe	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	807,19 EUR
Capital Long Terme Parts P	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.146,68 EUR
Monaco Globe Spécialisation Fonds à 5 compartiments :				
Compartiment Monaco Santé	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	1.380,34 EUR
Compartiment Monaction USA	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	291,52 USD
Compartiment Monaco GF Bonds EURO	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	1.125,53 EUR
Compartiment Monaco GF Bonds US DOLLAR	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	1.203,02 USD
Monaco Hedge Selection	08.03.2005	C.M.G.	C.M.B.	10.800,31 EUR
CFM Actions Multigestion	10.03.2005	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	978,32 EUR
Monaco Trésorerie	03.08.2005	C.M.G.	C.M.B.	2.859,21 EUR
Monaco Court Terme USD	05.04.2006	C.M.G.	C.M.B.	5.531,22 USD
Monaco Eco +	15.05.2006	C.M.G.	C.M.B.	876,85 EUR
Monaction Asie	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	579,40 EUR
Monaction Emerging Markets	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.126,77 USD
Monaco Total Retrun Euro	20.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	974,92 EUR
Monaco Total Retrun USD	20.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	960,00 USD
Monaco Corporate Bond Euro	21.07.2008	C.M.G.	C.M.B.	1.157,09 EUR
Objectif Rendement 2014	07.04.2009	EDR Gestion (Monaco)	Banque de gestion Edmond de Rothschild	1.084,81 EUR
Capital Long Terme Parts M	18.02.2010	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	48.865,61 EUR
Capital Long Terme Parts I	18.02.2010	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	489.397,83 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au
Monaco Environnement Développement Durable	06.12.2002	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	EUR
CFM Environnement Développement Durable	14.01.2003	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 24 août 2010
Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme	14.06.1989	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	3.809,36 EUR
Fonds Paribas Monaco Obli Euro	17.12.2001	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	540,33 EUR

Le Gérant du Journal : Robert Colle

0411 B 07809

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

imprimé sur papier 100% recyclé

